



Congés : l'administration veut (encore) nous en imposer !

Souvenez-vous l'été dernier... L'administration avait tenté de nous imposer un congé le 14 août en raison des travaux sur le RER B. Suite aux interventions des organisations syndicales, l'administration avait fait machine arrière pour proposer télétravail ou congé/RTT. Nous avons demandé à ce que l'ensemble des agent.es soient placé.es en autorisation spéciale d'absence (ASA), ou à tout le moins celles et ceux qui ne pouvaient télétravailler, ce qui nous avait été refusé en bloc.

Et bien là rebelote, lors du comité social d'administration (CSA) d'administration centrale du 21 novembre, l'administration a soumis au vote des représentant.es la fermeture de l'ensemble des sites de centrale (Beaubourg, Bons-Enfants, La Chapelle, Pyramide, Quadrilatère des Archives, Richelieu et Valois) et **le placement des personnels en RTT ou congé les 10 mai et 16 août prochains**, sous prétexte :

- que certains ministères et certaines administrations du MC (notamment quelques DRAC et EP) appliquent déjà des fermetures de sites et des jours de RTT/congés obligatoires
- de la fermeture des écoles le 10 mai - comme si les agent.es parents n'avaient pas déjà l'habitude soit de télétravailler soit de poser un RTT/congé ce jour-là... - ce qui va de facto pénaliser les agent.es n'ayant pas ou plus d'enfants à charge et ne souhaitant pas poser un RTT/congé !
- des perturbations des transports en raison des Jeux Olympiques le 16 août, alors qu'ils se tiendront du 26 juillet au 11 août !
- d'économies énergétiques, argument avancé en séance sans aucune justification ni aucun argument démontrant l'efficacité de cette mesure pour faire de réelles économies d'énergie

La CGT-Culture, suivie par l'ensemble des organisations syndicales, s'est opposée à ces congés imposés et a dénoncé cette restriction des droits à congés ainsi que la volonté de l'administration de créer un précédent pour les agent.es de la centrale. Nous avons proposé que l'ensemble des personnels soient placés au ASA, au pire placés en télétravail et en ASA pour les agent.es n'ayant pas de tâches « télétravaillable », ce qu'a catégoriquement refusé l'administration...

Cette dernière a alors sorti l'argument d'autorité : conformément au cadre législatif et réglementaire, l'administration est en droit d'aménager les périodes durant lesquelles les RTT/congés des agent.es peuvent être pris en fonction des nécessités du service.

Nécessités du service, vraiment ? On se demande bien quelle serait la nécessité de service qui impliquerait de placer les agent.es en congés forcés les 10 mai et 16 août !

Par conséquent, toutes les organisations syndicales ont voté contre, d'un NON ferme !

Chères et chers collègues, rien n'est plié puisque la présidente du CSA-AC va re-convoquer très prochainement vos élu.es sur ce point dans un CSA-AC. Nous ne sommes pas dupes et savons que l'administration risque, dans un élan d'autorité qui caractérise l'ambiance générale, d'imposer d'un « 49.3 » le piétinement de vos droits à congés. Il est donc très important de faire entendre vos voix afin de montrer votre désaccord.

Vous trouverez en pièce jointe un document à imprimer « Non au vol de nos RTT ou congés ! » et vous convions à une **heure mensuelle d'information (HMI) mardi 5 décembre à partir de 12h30 en salle RAMEAU et en visio** (le lien vous sera envoyé ultérieurement).

Ne nous laissons pas voler nos droits et nos congés !